

CORINNE MOREL

JUSTICE FRANÇAISE

**LA GRANDE
ESCROQUERIE**

« Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Le Code de la propriété intellectuelle n'autorise, aux termes des alinéas 2 et 3 de son article L.122-5, d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration. »

A tous ceux qui agissent pour que les mots
Egalité, Liberté, Vérité, Justice,
vivent et ne soient pas que
des promesses sur le papier...

**La vérité
est en marche...**

Un mal profond

Il y avait la vérité, il y avait le mensonge, et si l'on s'accrochait à la vérité, même contre le monde entier, on n'était pas fou.

George Orwell, 1984

Le mal qui affecte l'institution judiciaire est profond. Ce n'est pas un mal circonscrit aux seuls justiciables. Ce n'est pas le problème de certains. C'est l'affaire de tous.

Ce mal est endémique et contamine tout le pays car le problème de l'institution judiciaire n'est pas que le problème de l'institution judiciaire. La justice est le pilier majeur de la démocratie, si ce pilier s'écroule, tous les autres suivent. Quand l'institution judiciaire dysfonctionne, c'est la République dans son entier qui est en danger.

Le mal est profond car laisser tous les pouvoirs aux mains de personnes qui n'ont pas été élues par le peuple est incompatible avec la démocratie.

Le mal est profond car nous sommes tous constamment soumis à des règles et à des lois et que si ces règles et ces lois valent pour l'un et pas pour l'autre, alors nous sommes revenus dans les temps féodaux où régnaient les privilèges.

Le mal est profond car la justice est rendue au nom du peuple et que chaque citoyen français est signataire des décisions de justice comme des décisions d'injustice.

Si un innocent est envoyé en prison, si un agriculteur est arbitrairement spolié de ses terres, si un père est abusivement privé de ses enfants, j'en suis responsable, vous en êtes responsable. Nous sommes, vous et moi, responsables de l'institution judiciaire car la justice est rendue au nom du peuple, et nous sommes le peuple.

Face à ce mal profond, les hommes et femmes politiques ont depuis longtemps démissionné. Dès qu'on leur parle justice, ils nous rétorquent indépendance. L'institution judiciaire n'a plus de comptes à rendre, ce qui fait ses affaires, mais pas les nôtres, ce qui protège ses intérêts mais pas les nôtres, ce qui lui donne tous les droits, y compris celui de nous déposséder des nôtres, ce qui lui permet de créer ses propres lois, en refusant d'appliquer celles de la République.

Les lois, parlons-en justement.

Les politiques nous sortent parfois le grand jeu. Ils palabrent longuement, se disputent à l'occasion, transformant l'hémicycle en cours de récréation, avec un plaisir qui n'a d'égal que la consternation de ceux qui les ont élus, puis ils finissent par voter. Ils considèrent ensuite, satisfaits d'eux-mêmes, avoir fait leur travail et ne pas devoir s'assurer du devenir de la loi, dont ils ont accouché (aux frais du contribuable) avec plus ou moins de bonheur ou de douleur. Que la loi soit interprétée, détournée, violée par les magistrats chargés de rendre justice (aux frais du contribuable) leur indiffère. Les politiques préfèrent

retourner se chamailler dans l'hémicycle pour voter une nouvelle loi !

Face à ce mal profond, la presse ne réagit pas. Son devoir d'informer disparaît mystérieusement quand il s'agit de mettre en cause l'institution judiciaire. Son droit de savoir et de faire savoir, dont certains nous rabâchent les oreilles, n'a plus lieu d'être.

Pour une raison obscure, la presse refuse d'aller sur ce terrain¹. Elle fait de temps à autre ses choux gras des scandales politico-judiciaires mais c'est pour taper sur le politique, jamais sur le judiciaire.

L'affaire du mur des cons n'a pas résisté longtemps à l'omerta. On en a parlé quelques jours puis tout est retombé dans le silence assourdissant du tabou.

Quant aux sondages qui montrent régulièrement toute la défiance que les Français ont à l'égard de l'institution judiciaire, personne ne s'en inquiète.

On élude, on minore, on dénie, on ignore.

Comme un mauvais relent des systèmes totalitaires, la critique de la justice est rendue impossible.

La France s'enorgueillit d'être la patrie des droits de l'homme. Elle est la patrie des droits de l'homme sur le papier. Elle est la patrie des droits de l'homme par les textes magistraux qui fondent notre République. Elle est la patrie des droits de l'homme grâce à l'œuvre des Lumières et de ceux qui ont perpétué l'héritage : les Hugo, Zola, Jaurès, pour ne citer qu'eux.

¹ J'espère que l'avenir me démentira. Nous verrons bien...

Mais les textes suffisent-ils ?

Non.

Les grands mots deviennent petits quand ils sont démentis par les actes.

La France s'accroche à ce mirage comme le naufragé à une planche de bois pourrissante et qui menace à tout instant de le céder à la puissance des flots.

On lit dans le préambule de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui fonde notre Constitution : *l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements.*

Les mots ont un sens.

L'oubli de ces mots est une tragédie².

² Le premier geste simple mais fort que chacun peut faire pour ne pas laisser ces mots tomber dans l'oubli est de signer le MANIFESTE DE DÉFENSE DE L'ÉTAT DE DROIT que vous trouverez à la fin du présent ouvrage.

L'égalité devant la loi

*Selon que vous serez puissant ou misérable,
les jugements de cour vous rendront blanc ou noir.*

Jean de La Fontaine, Les Animaux malades de la peste

L'un est grand, l'autre est petit ; l'un a un compte en banque bien pourvu, l'autre est à découvert ; l'un en est à son troisième mariage, l'autre est célibataire endurci. Nous sommes différents. Nos vies, nos aspirations, nos passions ne sont pas les mêmes. L'égalité ne consiste pas à gommer ces différences, à nous contraindre à être tous petits ou tous grands, à posséder exactement la même chose, à suivre la même route, car nous gagnerions en égalité ce que nous perdrons en liberté. La seule égalité qui puisse se concevoir et qui soit réalisable est l'égalité devant la loi. Que l'un soit petit et l'autre grand ne change rien, quand *la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse*³ et nous supportons nos différences au nom de ce principe égalitaire.

Le juge pourrait-il juger s'il n'était pas nourri ?

³ Article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Non.

A ce titre, l'agriculteur qui cultive la terre est aussi important que le juge.

Les palais de justice existeraient-ils sans les ouvriers qui les ont bâtis ?

Non.

A ce titre, les ouvriers sont aussi importants que les juges qui officient dans les palais.

L'égalité existe implicitement puisque nous sommes interdépendants et que nous ne serions rien sans les autres. Toute personne est importante, toute vie est importante. Nous sommes tous différents mais nous sommes tous nécessaires.

Face à nos différences et à nos différends, l'égalité que la société nous promet, c'est l'égalité des droits. Il n'y a d'ailleurs pas d'autre égalité possible sans atteinte à la liberté individuelle. Cette égalité est non seulement une nécessité dans une société dite civilisée mais la garantie que, concernant les règles, personne n'est au-dessus d'un autre, le rappel constant que, devant la loi, l'un ne vaut pas plus que l'autre.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Art. 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen

On mesure l'avancée humaine d'un pays à ses lois. Mais à quoi sert que les lois protègent les droits et au-delà le principe d'égalité, si le juge, chargé d'appliquer la loi, le

fait en fonction de la personne qu'il a en face de lui ou de la personne qu'il est lui-même. La loi a, dans ces conditions, un effet pervers, car elle nous promet l'égalité sans nous la donner. Si la différence de traitement instituée par les juges était inscrite dans la loi, nous la refuserions. Mais nous avons des lois écrites qui nous protègent tous de façon égalitaire, qui nous rassurent et qui nous sécurisent. Seulement ce qui est écrit sur le papier n'est pas ce qui se passe dans la réalité et les vers de La Fontaine sont plus que jamais d'actualité dans la France du 21^{ème} siècle.

Dans la réalité, ce sont les magistrats qui, parce qu'ils arrivent toujours en bout de chaîne, qu'ils ont tous les pouvoirs⁴ et qu'ils ne sont contrôlés par personne, créent l'égalité ou l'inégalité dans la société. Le citoyen n'est plus jugé selon la loi mais selon les décisions des juges, la jurisprudence et la souveraineté du juge servant d'explication à tous les abus et à toutes les aberrations. La parole du juge, aussi fantasque soit-elle, vaut vérité. Plus aucune règle n'existe car la règle mute constamment. Les magistrats institutionnalisent des pratiques illégales et, au lieu d'appliquer la loi, ils la font.

Résultat : l'institution judiciaire préfère à la souveraineté du peuple la souveraineté du juge. L'inégalité entre dans le tribunal et la nation entière perd le principe d'égalité qui la fonde, tandis que notre révolte est sagement contenue par des promesses sur le papier.

⁴ Voir le Chapitre « Démocratie ou dictature ? », page 25.

La genèse du 0

- *Monsieur, est-ce que je vous ai fait quelque chose ?*

- *Rien.*

- *En ce cas, dit Claude, pourquoi me séparez-vous d'Albin ?*

- *Parce que, dit le directeur.*

Victor Hugo, Claude Gueux

Mon propos n'est pas de vous convaincre mais de vous montrer, de vous montrer objectivement et rigoureusement. Vous vous ferez ensuite votre propre opinion.

Je commettrai sans doute quelques faux-pas dans cette mission mais je m'efforcerai d'en commettre le moins possible. Je m'en tiendrai uniquement aux faits et à une analyse objective des faits. Pour les exemples, je m'appuierai sur mon cas, non parce qu'il est plus important que les autres, mais parce que je le connais bien, et que je peux prouver tout ce que j'avance. Partant du principe qu' « *une injustice faite à l'un est une menace faite à tous* », comme le dit si bien Montesquieu, il faudra oublier ma personne. Peu importe que ce soit moi ou un(e) autre. L'injustice est une. Elle ne peut être particularisée. Elle ne s'explique pas par la victime ou par la situation. Elle ne s'excuse pas en recourant à des considérations person-

nelles qui deviendraient dès lors discriminatoires. Hiérarchiser l'injustice, c'est ouvrir la porte à l'indulgence. Or, il ne peut y avoir d'indulgence avec l'injustice.

Considèrera-t-on que, *là*, ce n'est pas grave mais qu'*ici*, ça l'est ?

Pourquoi ? En vertu de quoi ? Selon quel critère ?

Il n'y a pas de petites ou de grandes injustices. L'injustice est toujours grande et admettre une injustice, c'est les admettre toutes.

Je donnerai des exemples objectifs, factuels, rigoureux de procédures et de décisions qui violent la loi, les règles de droit, et même la raison. Je le ferai par fidélité à la vérité, pour montrer la réalité et pour que toute la lumière soit faite sur certaines pratiques indignes d'un Etat de droit mais a priori courantes au vu du peu d'émoi qu'elles suscitent. La critique de la justice est interdite. Je ne peux lever l'interdit qu'en étant irréprochable dans les exemples. La moindre brèche serait fatale. La moindre brèche permettrait à ceux qui veulent maintenir le système en l'état de s'exclamer : « mais le juge a très bien fait son travail ! » ou « ce sont là des accusations sans preuve ! », ou encore « c'est discutable ! ».

Sur ce point, je serai d'une intransigeance totale. Rien ne sera discutable et, pour cette raison, je ne m'aventurerai pas sur des terrains que je ne connais pas ou dans des supputations que je serais bien en peine de prouver.

S'il y a quelques traces de mes blessures, voire de ma colère, elles ne seront que dans le ton, jamais dans le fond.